

Présentation

L'année scolaire 2012-2013 constitue une année de continuité dans la mise en place de l'enseignement des langues vivantes à l'école élémentaire dans l'attente de la généralisation de cet enseignement à la classe de cours préparatoire tel que prévu par le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Le renforcement de la pratique des langues vivantes étrangères à l'école se poursuit et s'étendra bientôt à toute la scolarité élémentaire.

À la rentrée 2012, 99,6 % des élèves des classes du secteur public accueillant des élèves de cycle III (CE2, CM1 et CM2) bénéficient d'un enseignement de langues vivantes. Les élèves de CM2 sont légèrement favorisés avec une proportion qui atteint 99,7 %. La plus forte progression concerne la classe de CE1 dont la couverture, pour les écoles publiques, est de 95 % (contre 92 % en 2011 et seulement 9 % en 2006).

S'agissant de l'enseignement privé sous contrat, le taux de couverture est stable par rapport aux années précédentes et s'établit à 97,5 % pour le cycle III.

Dans le secteur public, l'anglais reste la langue la plus étudiée à l'école, puisque 92,8 % des groupes bénéficient de l'enseignement de cette langue. L'allemand marque à nouveau une baisse mais maintient sa place de deuxième langue la plus étudiée avec 6,2 % des groupes d'élèves (contre 7,6 % en 2011-2012).

Dans le secteur privé, la part de l'anglais diminue (92,2 % des groupes) au profit de l'enseignement de l'allemand (6,7 % contre 4,4 % des groupes en 2011-2012).

Définitions

Champ de l'enquête

Les données recueillies auprès des directions académiques des services de l'éducation nationale en 2012-2013 concernent l'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales dans tous les niveaux de l'école élémentaire. Cet enseignement est régi par les programmes de juin 2008 qui donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis. Tous les dispositifs préexistants (initiation, sensibilisation) sont exclus de cette enquête qui porte sur l'enseignement d'une langue vivante dans le cadre des programmes.

Niveau	2006-2007		2011-2012		2012-2013	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
CE1	9%	9%	92%	92%	95%	95%
CE2	9%	9%	92%	92%	95%	95%
CM1	9%	9%	92%	92%	95%	95%
CM2	9%	9%	92%	92%	99%	99%
Total cycle III	9%	9%	92%	92%	95%	95%

① Pour en savoir plus

- B.O. EN hors série n° 8 et 9 du 30 août et du 27 septembre 2007.

Sources : MEN DGESCO.

[1] Évolution de la proportion des élèves de cycle III bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Public			Privé sous contrat		
	Cycle III	dont CE2	CE1 (1)	Cycle III	dont CE2	CE1 (1)
2001-2002	71,9	24,7	-	71,9	22,8	-
2002-2003	83,8	55,7	-	80,9	59,6	-
2003-2004	89,6	70,6	-	89,8	73,8	-
2004-2005	93,3	81,0	-	85,5	61,1	-
2005-2006	97,5	92,9	-	88,5	81,2	-
2006-2007	98,5	97,5	-	91,0	87,2	-
2007-2008	99,3	99,0	59,5	94,1	92,2	72,4
2008-2009	99,9	99,7	72,4	94,0	92,2	78,4
2009-2010	99,9	99,7	81,9	96,3	95,0	85,8
2010-2011	99,3	99,1	86,3	96,5	95,6	89,6
2011-2012	99,6	98,5	91,9	97,5	97,0	91,6
2012-2013	99,6	99,4	95,0	97,5	97,0	93,6

(1) L'enseignement des langues vivantes au CE1 a débuté en 2008, avec une sensibilisation les années antérieures.

[2] Évolution de la proportion des groupes d'élèves (hors CP) selon la langue enseignée (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais
Public						
2001-2002	18,6	76,4	0,1	2,0	1,1	0,2
2002-2003	16,4	78,6	0,1	2,2	1,3	0,3
2003-2004	15,1	79,6	0,2	2,4	1,0	0,2
2004-2005	11,5	81,6	0,1	2,0	1,1	0,3
2005-2006	13,1	82,6	0,1	2,3	1,1	0,3
2006-2007	10,6	86,0	0,2	1,8	0,9	0,2
2007-2008	11,3	87,3	-	1,7	1,0	0,2
2008-2009	10,8	87,7	0,0	1,6	0,9	0,2
2009-2010	9,1	89,3	0,0	1,5	0,8	0,1
2010-2011	8,6	90,1	0,0	1,5	0,7	0,1
2011-2012	7,6	91,0	0,0	1,3	0,7	0,1
2012-2013	6,2	92,8	0,0	1,2	0,6	0,1
Privé sous contrat						
2007-2008	7,2	94,0	0,1	1,8	0,4	0,0
2008-2009	9,0	92,2	0,0	1,8	0,3	0,1
2009-2010	5,9	95,1	0,0	1,3	0,3	0,0
2010-2011	5,9	95,3	0,0	1,3	0,1	0,0
2011-2012	4,4	96,1	0,0	1,7	0,2	0,0
2012-2013	6,7	92,2	0,0	1,2	0,7	0,1

Remarque : La somme des pourcentages peut être supérieure à 100 car un groupe d'élèves peut être comptabilisé dans deux langues différentes, dans le cadre du programme « Deux langues pour tous ».

Présentation

La quasi-totalité des élèves du second degré apprend une première langue vivante, conformément aux programmes d'enseignement [1]. L'infime minorité qui ne bénéficie pas de cet enseignement relève vraisemblablement d'adaptations des programmes liées à des scolarités particulières.

L'anglais est étudié par 5 146 500 élèves, soit 95,3 % de ceux qui étudient une première langue vivante. Il est un peu plus choisi dans les établissements privés (96,2 %) que dans les établissements publics (95,1 %). L'allemand est choisi par 6,7 % des élèves ; les autres premières langues concernent deux élèves sur cent. Le « bilanguisme » dès la sixième (voir « Définitions ») se développe régulièrement avec 14,9 % des élèves de cette classe qui apprennent deux langues en 2012. Ils étaient 13,9 % en 2011, 5,4 % en 2004.

La part des élèves qui suivent un enseignement de deuxième langue vivante est de 87,5 % [2]. L'espagnol augmente (72,6 % contre 72,1 % en 2011 et 71 % les années précédentes). Il est plus appris dans le secteur privé (74,6 %) que dans le secteur public (72,1 %). L'allemand, comme deuxième langue, reste relativement stable (14,6 % en 2012). Il est davantage enseigné au lycée général et technologique (17,9 %) qu'au collège (12,5 % en quatrième-troisième).

7 % des élèves du lycée général et technologique étudient une troisième langue vivante. Près de quatre sur dix apprennent l'italien, un sur six l'espagnol. Viennent ensuite, par ordre décroissant, le chinois (14,6 %), le russe (6,1 %), le portugais (4,3 %), puis l'allemand (2,5 %), chacune de ces langues concernant tout au plus quelques milliers d'élèves. Le choix de la troisième langue peut également porter sur une langue régionale, comme c'est le cas pour 4,5 % des lycéens qui étudient trois langues.

Au total, 98,5 % des élèves du second degré apprennent l'anglais, 45,4 % l'espagnol, 15,3 % l'allemand, l'italien venant ensuite loin derrière avec 4,2 % des élèves [3].

Définitions

Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du second degré relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

Étude des langues vivantes

L'étude d'une première langue est obligatoire pour tous dès l'entrée dans l'enseignement du second degré. Le « bilanguisme » est l'apprentissage à part égale de deux premières langues dès la sixième. Ce démarrage d'une deuxième langue vivante, dès l'entrée au collège, est une anticipation de ce qui relève actuellement de la classe de quatrième et est à mettre en relation avec le développement de l'apprentissage des langues dans le premier degré.

La deuxième langue vivante est un enseignement obligatoire en classe de quatrième, optionnel en troisième. En seconde générale et technologique, elle est devenue obligatoire à la rentrée 2010. En première et en terminale générales, elle est obligatoire dans toutes les séries depuis 2011. Dans les autres classes du second cycle général et technologique, elle continue à faire partie des enseignements optionnels (obligatoires ou facultatifs) et elle deviendra obligatoire à la rentrée 2017.

La troisième langue est un enseignement optionnel offert aux élèves des classes de seconde, et de première et terminale générales.

Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

① Pour en savoir plus

- Note d'information, 05.26.

[1] Effectifs d'élèves du second degré selon la première langue vivante étudiée à la rentrée 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Effectif total de la classe	Élèves étudiant une LV1		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)
		Effectifs	%					
Sixième	819 679	(2) 818 576	99,9	97 829	801 543	30 057	5 392	5 580
Cinquième	811 468	(2) 810 853	99,9	95 329	793 392	38 737	5 755	4 999
Quatrième	782 217	781 676	99,9	43 867	727 999	7 627	788	1 395
Troisième	176 481	175 802	99,9	44 691	121 634	7 509	708	1 254
Dima, Ullis, dispositifs relais	26 822	19 086	71,2	526	18 229	226	57	48
Total 1^{er} cycle hors Segpa	3 216 667	3 205 993	99,7	282 248	3 062 797	84 156	12 700	13 276
Segpa	95 625	95 411	99,8	2 925	91 435	901	63	87
Seconde	517 993	517 637	99,9	23 572	488 736	4 064	469	796
Première	470 124	469 829	99,9	20 151	444 118	4 278	456	826
Terminale	464 038	463 839	100,0	18 937	437 119	6 133	491	1 159
Total 2nd cycle gén. et techno	1 452 155	1 451 305	99,9	62 660	1 369 973	14 475	1 416	2 781
Total 2nd cycle professionnel	657 540	646 209	98,3	11 896	622 302	11 398	320	293
Ensemble	5 421 987	5 398 918	99,6	359 729	5 146 507	110 930	14 499	16 437
%				6,7	95,3	2,1	0,3	0,3
Public	4 268 228	4 252 259	99,6	299 859	4 043 865	85 366	12 932	12 623
Privé	1 153 759	1 146 659	99,4	59 870	1 102 642	25 564	1 567	3 814

(1) Y compris langues apprises par correspondance.

(2) Une partie de ces élèves étudient deux premières langues vivantes. Le « bilinguisme » concerne 121 825 élèves de sixième (14,9 %), et 127 359 élèves de cinquième (15,7 %).
Lecture - En 2012, 99,6 % des élèves du second degré apprennent une première langue vivante. Parmi eux, 6,7 % apprennent l'allemand.

[2] Effectifs d'élèves du second degré selon la deuxième langue vivante étudiée à la rentrée 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Effectif total de la classe	Élèves étudiant une LV2		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)	dont langues régionales
		Effectifs	%						
Quatrième	782 217	781 483	99,9	98 893	52 834	576 304	44 788	8 664	111
Troisième	776 481	771 268	99,3	94 659	53 325	570 903	43 499	8 882	223
Total 4^e + 3^e	1 558 698	1 552 751	99,6	193 552	106 159	1 147 207	88 287	17 546	334
Seconde	517 993	516 628	99,7	86 878	28 472	367 290	27 281	6 707	187
Première	470 124	464 790	98,9	84 412	25 177	324 414	24 194	6 593	262
Terminale	464 038	441 486	95,1	83 533	25 307	303 015	23 240	6 391	243
Total 2nd cycle gén. et techno	1 452 155	1 422 904	98,0	254 823	78 956	994 719	74 715	19 691	692
Total 2nd cycle professionnel	657 540	232 533	35,4	21 269	7 968	188 395	11 889	3 012	203
Ensemble	3 668 393	3 208 188	87,5	469 644	193 083	2 330 321	174 891	40 249	1 229
%				14,6	6,0	72,6	5,5	1,3	
Public	2 873 221	2 510 569	87,4	359 776	161 176	1 810 175	149 633	29 809	956
Privé	795 172	697 619	87,7	109 868	31 907	520 146	25 258	10 440	273

(1) Y compris langues régionales et langues apprises par correspondance.

Lecture - En 2012, 87,5 % des élèves du second degré apprennent une deuxième langue vivante. Parmi eux, 14,6 % apprennent l'allemand.

[3] Synthèse des langues vivantes étudiées dans le second degré à la rentrée 2012 (toutes modalités confondues) (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Effectif total	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Russe	Portugais	Chinois	Arabe	Hébreu	Japonais	Langues régio	Autres (2)
Premier cycle	3 216 667	475 981	3 169 085	1 233 597	101 182	3 337	7 286	8 259	3 481	3 059	101	33 031	4 710
Segpa	95 625	2 925	91 435	901	63		79					121	8
Second cycle GI	1 452 155	319 986	1 449 119	1 025 100	116 274	9 211	7 253	18 828	5 780	3 719	3 019	7 094	11 681
Second cycle pro	657 540	33 165	630 270	199 793	12 209	34	861	101	227	127	ns	838	1 756
Total	5 421 987	832 057	5 339 909	2 459 391	229 728	12 582	15 479	27 188	9 483	6 905	3 121	41 084	18 155
%		15,3	98,5	45,4	4,2	0,2	0,3	0,5	0,2	0,1	0,1	0,8	0,3
Public	4 268 228	661 415	4 205 274	1 909 211	193 706	11 307	14 752	18 422	8 777	392	2 273	33 193	14 489
Privé	1 153 759	170 642	1 134 635	550 180	36 022	1 275	727	8 766	706	6 513	848	7 891	3 666

(1) Il s'agit du cumul des première, deuxième et troisième langues vivantes étudiées, ainsi que de toute autre modalité mise en place dans les académies. Certaines académies peuvent ponctuellement développer l'apprentissage de langues « surnuméraires », notamment les langues régionales au collège.

(2) Y compris langues apprises par correspondance.

Lecture - En 2012, 832 057 élèves, soit 15,3 % des élèves du second degré, apprennent l'allemand au titre de la première, deuxième ou troisième langue.

Présentation

Les sections européennes ou internationales scolarisent 351 000 élèves à la rentrée 2012, soit 6,6 % des élèves du second degré de France métropolitaine et des DOM [1]. Au collège, elles concernent peu les élèves de sixième et de cinquième (moins de 1 %) et démarrent en classes de quatrième et de troisième (10,2 % des élèves) pour se prolonger au lycée général et technologique (12,5 % en seconde GT). Dans l'enseignement technologique ou professionnel, les sections linguistiques sont marginales. Pour l'ensemble du second degré, les filles sont surreprésentées dans ces classes (59,4 %).

Les sections européennes sont beaucoup plus répandues que les sections internationales (respectivement 95 % et 5 % des sections linguistiques), principalement en raison des critères d'ouverture plus simples à mettre en œuvre pour les premières [2]. Elles se différencient également par les langues qui y sont enseignées, une plus grande diversité s'observant dans les sections internationales. Dans ces dernières, les sections de langues orientales et de langues d'Europe du Nord (danois, suédois, norvégien,...) sont plus fréquentes, de même que les sections d'espagnol, d'italien et de portugais. Dans les établissements privés, qui n'ont quasiment que des sections européennes, l'anglais est surreprésenté (82,3 % contre 64,7 % dans le public).

Dans les académies, le développement des sections européennes reflète la mise en œuvre des politiques locales. La part des élèves du second degré accueillis dans ces structures est inférieure à 3 % en Corse, à Mayotte et en Guyane, supérieure à 7 % à Caen, Clermont-Ferrand, Lille, Lyon, Montpellier, Rennes, La Réunion, Rouen, et Strasbourg [3]. La diversité des langues est également facteur de différenciation. L'anglais prédomine partout sauf en Corse et à Nice où le choix de l'italien est important, à Nancy-Metz et à Strasbourg où près d'un élève sur deux est inscrit en sections d'allemand. Ces dernières sont plus répandues dans les académies de l'Est, celles d'espagnol dans les académies du Sud (Montpellier, et Nice), du Sud-Ouest (Bordeaux et Toulouse) ainsi qu'en Martinique et en Guadeloupe. Les sections de langues orientales sont avant tout développées dans l'académie de Paris où leurs effectifs sont proches de celui des sections d'espagnol.

À la rentrée 2012, les sections européennes scolarisent 25 400 élèves de plus qu'en 2011, soit une progression de 8,3 %. Les sections internationales, avec un gain de 1 300 élèves, ont augmenté de 7,7 %.

Définitions

Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

Sections linguistiques

Les sections linguistiques regroupent les sections européennes et internationales.

Sections européennes

Créées en 1992, les sections européennes proposent l'enseignement, dans la langue de la section, de disciplines non linguistiques fondamentales. La scolarité y est sanctionnée par une mention sur le diplôme du baccalauréat (mention « section européenne » ou « section de langue orientale »). La scolarité débute en quatrième, exceptionnellement en sixième, avec pendant deux ans un renforcement horaire de la langue, suivi du passage à l'enseignement partiel d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques (DNL) dans la langue de la section. Les décisions d'ouverture de ces sections ont été confiées aux recteurs et, dans les établissements, ces sections font partie intégrante du projet d'établissement.

La notion de section européenne est ici étendue aux sections binationales qui comprennent les sections abibac/franco-allemandes, bachibac/franco-espagnoles et esabac/franco-italiennes.

Sections internationales

Les sections internationales ont été conçues notamment pour accueillir des élèves étrangers (ils doivent réglementairement représenter entre 25 % et 50 % des effectifs de ces sections) et faciliter leur insertion dans le système scolaire français.

L'enseignement commence à l'école élémentaire. Dans le second degré, l'enseignement de l'histoire-géographie se fait pour partie dans la langue de la section et sur la base d'un programme établi en commun avec les autorités du pays intéressé. S'y ajoute un programme de lettres étrangères dans la langue concernée. Le diplôme national du brevet ainsi que le baccalauréat peuvent porter la mention « option internationale ».

Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

① Pour en savoir plus

- Note d'Information, 12.25.

[1] Élèves du second degré en section européenne ou internationale à la rentrée 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Public		Privé		Public + Privé		Part des filles (%)		
	Total	En section	Total	En section	Total	En section	Total	En section	
6 ^e -5 ^e	1 280 355	9 397	350 792	2 694	1 631 147	12 091	0,7	49,0	53,7
4 ^e -3 ^e	1 222 245	125 520	336 453	33 292	1 558 698	158 812	10,2	49,5	58,7
Total 6^e à 3^e	2 502 600	134 917	687 245	35 986	3 189 845	170 903		5,4	58,3
2 ^{ème} générale et technologique	406 429	51 023	111 564	13 798	517 993	64 821	12,5	53,8	61,3
1 ^{ère} et terminale générale	511 106	74 756	152 777	19 034	663 883	93 789	14,1	55,8	61,3
1 ^{ère} et terminale technologique	217 848	3 719	52 431	1 048	270 279	4 767	1,8	52,2	56,5
Total 2^{ème} cycle GT	1 135 383	129 497	316 772	33 880	1 452 155	163 377		11,3	54,4
Total 2^{ème} cycle professionnel	515 593	13 598	141 947	3 113	657 540	16 711		2,5	54,0
Ensemble	4 153 576	278 012	1 145 964	72 979	5 299 540	350 991		6,6	50,0

Lecture - 350 991 élèves sont inscrits dans une section européenne ou internationale, soit 6,6 % des élèves du second degré. Les filles représentent 59,4 % des effectifs de ces sections, alors qu'elles constituent 50,0 % des effectifs totaux du second degré.

[2] Répartition des élèves en section linguistique selon la langue de la section à la rentrée 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Russe et langues o.	Autres	Ensemble
Public	179 815	38 567	41 290	13 159	1 188	3 348	645	278 012
Privé	60 092	5 270	6 704	856		267		72 979
Total	239 907	43 837	47 994	13 815	1 188	3 615	645	350 991
%	68,4	12,5	13,7	3,9	0,3	1,0	0,2	100,0
Sections européennes	229 126	42 259	45 469	12 605	483	2 388	48	332 378
Sections internationales	10 781	1 578	2 525	1 210	705	1 217	597	18 613
Part des filles (%)	59,4	56,1	63,1	60,6	5,1	54,1	55,3	59,4

Lecture - Les sections d'espagnol accueillent 13,7 % des élèves scolarisés en section linguistique. 63,1 % des élèves des sections d'espagnol sont des filles.

[3] Scolarisation en section européenne par académie à la rentrée 2012 (Public + Privé)

	Effectifs de référence (1)	Sections européennes		Répartition selon la langue de la section (%)						
		Effectif	%	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe et langues o.	Autres (2)	Ensemble
Aix-Marseille	234 553	11 246	4,8	56,5	14,8	12,4	15,6	0,7	-	100,0
Amiens	159 740	7 438	4,7	78,1	17,5	3,5	0,5	-	0,4	100,0
Besançon	92 008	5 852	6,4	73,6	12,6	12,5	1,3	-	-	100,0
Bordeaux	245 840	15 174	6,2	65,8	7,6	24,1	1,3	1,0	0,2	100,0
Caen	116 223	9 944	8,6	85,0	6,5	8,1	0,3	-	-	100,0
Clermont-Ferrand	95 849	8 299	8,7	73,8	7,1	16,1	2,9	-	-	100,0
Corse	20 502	393	1,9	52,2	0,8	-	47,1	-	-	100,0
Créteil	356 075	13 392	3,8	76,6	15,2	6,9	0,8	0,5	-	100,0
Dijon	121 144	4 478	3,7	83,5	8,2	7,0	1,3	-	-	100,0
Grenoble	265 249	17 876	6,7	72,0	3,8	4,7	19,5	-	-	100,0
Lille	354 479	26 650	7,5	81,1	8,7	8,8	1,2	-	0,2	100,0
Limoges	49 665	3 007	6,1	91,0	3,4	5,4	-	0,2	-	100,0
Lyon	253 043	18 827	7,4	65,9	18,6	8,0	7,2	0,3	-	100,0
Montpellier	211 640	18 422	8,7	65,4	6,4	26,9	1,1	0,2	-	100,0
Nancy-Metz	183 481	10 084	5,5	36,2	42,0	14,9	6,9	-	-	100,0
Nantes	291 439	18 340	6,3	80,2	8,2	10,5	1,1	-	-	100,0
Nice	160 909	8 818	5,5	47,5	6,7	18,8	26,9	-	-	100,0
Orléans-Tours	194 349	11 789	6,1	83,2	5,2	10,7	0,8	-	-	100,0
Paris	162 209	11 059	6,8	48,9	18,7	13,0	3,5	14,5	1,3	100,0
Poitiers	129 182	6 249	4,8	72,5	11,3	14,4	1,6	-	0,2	100,0
Reims	104 619	5 476	5,2	64,5	23,2	12,4	-	-	-	100,0
Rennes	259 128	19 809	7,6	79,6	4,6	15,0	0,5	0,4	-	100,0
Rouen	155 245	11 645	7,5	81,1	8,7	7,4	1,8	0,5	0,5	100,0
Strasbourg	145 469	11 232	7,7	56,1	40,2	3,3	0,3	-	-	100,0
Toulouse	218 645	12 947	5,9	54,1	7,9	35,8	2,0	0,3	-	100,0
Versailles	472 773	31 803	6,7	64,5	18,3	16,3	0,3	-	0,6	100,0
Guadeloupe	48 385	1 967	4,1	68,7	-	31,3	-	-	-	100,0
Guyane	30 773	269	0,9	91,1	-	3,7	-	-	5,2	100,0
Martinique	38 087	1 414	3,7	56,1	-	43,9	-	-	-	100,0
Mayotte	31 391	121	0,4	100,0	-	-	-	-	-	100,0
La Réunion	97 446	8 358	8,6	57,7	20,4	19,2	-	2,6	-	100,0
Total	5 299 540	332 378	6,3	68,9	12,7	13,7	3,8	0,7	0,2	100,0

(1) Total des élèves scolarisés dans les classes de 6^e à 3^e et dans celles du lycée général, technologique, et professionnel. (2) Y compris portugais.

Lecture - 6,3 % des élèves du second degré sont scolarisés dans une section européenne. Pour 12,7 % d'entre eux, il s'agit d'une section d'allemand.